

## Formation pour appuyer l'élaboration des microprojets du FAR Diffa

*Chambre Régionale d'Agriculture de Diffa 21 au 23 juillet 2011*

- Dalla Korodji – Secrétaire permanent de la Chambre Régionale d'Agriculture de Diffa
- Soumaila Ibrahim – Facilitateur OP / PASR
- Mustapha Malam Kimé – Assistant technique / PASR
- Patrick Delmas – Assistant technique Réseau national des Chambres d'Agriculture



## Partie 5

### LES DIFFÉRENTES ÉTAPES ET ROLES DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES MICROPROJETS

#### *Composition des commissions*

#### 1. Commission communale du FAR est composée de:

Commission Développement Rural du conseil communal élargie au:

- Services techniques du Secteur Rural;
- Représentation communale de la CRA ;
- COFOCOM ;
- Organisations professionnelles du secteur rural
- Personnes ressources si nécessaire.

#### 2. Commission départementale du FAR:

- Services techniques du Secteur Rural (5);
- représentation départementale de la CRA ;
- COFODEP ;
- une représentation des communes du département
- Organisations professionnelles du secteur rural (5)
- personnes ressources (à identifier si nécessaire).

Créée par arrêté du Préfet

#### *Etape 1: La formulation du dossier*

- **Les porteurs** (individu, structure associative, la commune) décident de la formulation et du dépôt du dossier du MP au niveau de la mairie : **ainsi ils collectent les informations nécessaires pour la rédaction du dossier de MP.**
- **Les structure d'appui** (STD, CRA, COFO, Communes ou autres) et **Les prestataires privés** peuvent fournir un appui méthodologique à la formulation des microprojets sur demande du porteur ; ce sont eux qu'on appelle redacteurs.

#### *Etape 2 : Le prétraitement des dossiers de Microprojet au niveau communal*

- **Enregistrement** des dossiers de MP selon l'ordre d'arrivée
- **La CC / Vérification de la conformité** (éligibilité, la composition, le remplissage du formulaire) des dossiers,
- **Regroupement** des dossiers par facilité et en fonction des sous-secteurs concernés par la Commission communale du FAR
- Transmission des **dossiers conformes** au Secrétaire permanent départemental de la SDR et **les dossiers non conformes sont retournés** aux porteurs avec motivation de la non conformité

### **Etape 3 : L'analyse technique niveau départemental**

- Réception des dossiers par le Secrétariat Permanent départemental (SPD)
- Transmission aux STD départementaux compétents pour chaque type de dossiers, éventuellement au STD régionaux pour analyse technique.
- L'analyse porte sur la pertinence, la faisabilité technique et financière des microprojets reçus.
- Chaque STD remplit une grille d'analyse avec une recommandation sur l'approbation ou la non approbation du MP.
- Les dossiers accompagnés de leurs grilles sont renvoyés à la commission communale via le SPD.

### **Etape 4: Présélection des microprojets au niveau communal**

La commission Communale du FAR

- présélectionne les microprojets retenus;
- les classe par ordre de priorités en séparant les hommes, des femmes et de jeunes.

### **Etape 5 : Sélection finale des dossiers de MP par la commission départementale du FAR**

la commission départementale d'approbation Sélectionne définitivement les microprojets à financer en fonction d'une répartition raisonnée des fonds alloués aux facilités par le Comité Technique Régional

- Par rapport aux enveloppes par communes
- Par rapport au pourcentage alloués au genre
- Thématique touchée
- Sous secteur touché

### **Etape 6 : Information des porteurs**

La CRA informe officiellement (par écrit) les porteurs dont les dossiers de MP sont approuvés

### **Etape 7: La signature des conventions de cofinancement**

- Les porteurs et le président de la commission communale cosignent la convention de financement



### **Etape 8 :Le cofinancement des Microprojets**

Les porteurs mobilisent leur contribution, ouvrent leurs comptes et versent la contrepartie dans le cas d'une contribution en numéraire. Quant il s'agit d'une contribution en nature, elle est évaluée selon la valeur monétarisée de la proposition faite.

La CRA joue le rôle d'interface entre les porteurs et met à la disposition de l'OF toutes les informations nécessaires pour le déblocage des fonds

### **Etape 8 : Le cofinancement des Microprojets**

#### **l'opérateur financier:**

- Il est chargé de la gestion des fonds de la facilité « OP », pour la phase actuelle du programme.
- Il encaisse la contrepartie des porteurs des projets au financement des microprojets.
- Il vérifie la conformité des conventions, des contributions
- Il débloque aux porteurs des microprojets les fonds nécessaires à la réalisation de leurs MP, en fonction des modalités consignées dans les conventions de cofinancement.

### **Etape 9 : Réalisation du microprojet**

- Les porteurs et les maitres d'œuvre (si c'est prévu) exécutent le microprojet selon le plan de financement;
- Les Services techniques peuvent appuyer les porteurs de projet dans tout le processus de passation des marchés et l'élaboration des rapports techniques et financiers, si un autre acteur n'a pas été prévu et si le porteur le demande
- la CRA peut mettre en place des programmes complémentaires de renforcement de capacité des porteurs

### **Suivi et contrôle**

- Les Services techniques, la CRA
  - réceptionnent les travaux/fournitures sous l'initiative des porteurs,
  - Transmettent les rapports de réception au SPR

### **La Facilitation**

Le rôle de la Facilitation consiste à accompagner la CRA, les STD, les maitres d'œuvres. Elle a pour tâches de

- Porter des observations de fond et de forme aux dossiers de microprojet
- Définir la démarche à suivre pour la mise en œuvre des MP
- Produire des outils dans toutes les étapes de la mise en œuvre des MP: la convention de cofinancement, les outils de passation de marchés, les fiches techniques etc.
- Appuyer la CRA dans la reprise des dossiers de MP